

N° 3010. CONVENTION INTERNATIONALE POUR FACILITER L'IMPORTATION DES ÉCHANTILLONS COMMERCIAUX ET DU MATÉRIEL PUBLI-CITAIRE. FAITE À GENÈVE, LE 7 NOVEMBRE 1952¹

ADHÉSION

Instrument déposé le:

3 septembre 1965

KENYA

(Pour prendre effet le 3 octobre 1965.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 221, p. 255; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3 et 4, ainsi que l'Annexe A des volumes 423, 426, 429, 452, 463, 466, 480, 488, 519 et 542.